

1. INAPTITUDE PARTIELLE

Je, soussigné (e) Docteur en médecine, certifie, en application du décret n°88-977 du 11/10/1988, avoir examiné l'élève : né(e) le : scolarisé(e) au Lycée Antoine WATTEAU, en classe de seconde, et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne **une inaptitude partielle** d'une durée de jours.

Cette inaptitude permet-elle la pratique des activités proposées en seconde ?

Cocher toutes les activités autorisées :

Activités	Epreuves évaluées (en termes de compétence visée)	Autorisées*
Rugby	Coopérer et s'opposer en 5 contre 5. Toucher le porteur de balle suffit à le stopper. Il n'y a pas de plaquage.	
Course longue durée	Réaliser un déplacement pendant 30 minutes à des vitesses adaptées. (Vitesse choisies entre 50 et 120 % de sa VMA).	
Course d'orientation	Construire son itinéraire et réaliser un déplacement dans un espace peu connu à partir d'une carte afin d'optimiser le temps du parcours réalisé.	
Danse	Créer et présenter une chorégraphie de danse artistique.	

*Précisez éventuellement les adaptations préconisées (ex : aide matérielle, durée ou intensité de l'effort...)

Cette inaptitude permet-elle la pratique des activités adaptées proposées en seconde ?

Cocher les toutes les activités adaptées ou aménagées :

Activités sociales et physiques	Epreuves évaluées (en termes de compétence visée)	Autorisées
Chorégraphe, juge en danse, Arbitre, coach, journaliste, organisateur.	Participer à l'élaboration et juger une chorégraphie en danse, arbitrer une ou plusieurs règles d'un match de volley Ball ou de rugby. Coach seul ou à plusieurs un match (organiser les changements et donner des conseils). Organiser le bon déroulement d'un tournoi de rugby.	
Marche éducative et Sportive	Marcher en respectant un projet spécialement élaboré avec le professeur (vitesses et durées adaptées aux ressources et incapacités fonctionnelles de l'élève).	
Danse adaptée	Présenter une chorégraphie adaptée aux ressources et incapacités fonctionnelles de l'élève.	

2. INAPTITUDE TOTALE

Je, soussigné (e) Docteur en médecine, certifie, en application du décret n°88-977 du 11/10/1988, avoir examiné l'élève : né(e) le : scolarisé(e) au Lycée Antoine WATTEAU, en classe de seconde, et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne **une inaptitude totale**.

Cette inaptitude ne permet la pratique d'aucune activité proposée en classe de seconde **même adaptée** jusqu'au 3 juillet 2027.

DATE :

CACHET et SIGNATURE du Médecin :